

OBJET :**Suppression de fonction du 1^{er} adjoint au Maire****Département de la Gironde
Arrondissement de LIBOURNE**

RÉUNION 24 juin 2024

N°12-2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de Conseillers Municipaux en exercice** : 14**Nombre de Conseillers présents** : 13**Nombre de Conseillers en visioconférence** : 1**Nombre de Conseillers absents excusés** : 0**Nombre de Conseillers absents non excusés** : 0**Date de convocation du Conseil Municipal**

17 juin 2024

Le vingt-quatre juin deux mil vingt-quatre à 18h15,
le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNAC DE
L'ISLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Madame Chantal GANTCH, Maire.

CONSEILLERS MUNICIPAUX	PRÉSENTS	ABSENT Excusés	ABSENT « non-excuse »	ABSENTS ayant voté par procuration
Maire : Mme Chantal GANTCH	X			
Adjoints : M. Philippe DUFOUR	X			
Mme Aurélie CELLIER	X			
M. Joël VERDIER	X			
Conseillers : Mme Nadia BERCKMANS	X			
Mme Béatrice DE JESSE LEVAS	X			
Mme Marine DE TAFFIN	X			
M. Éric FRON-ORTIN	X			
Mme Laurence GODARD-DEBIZET	X			
M. Cyril HASBROUCQ	X			
M. Bertrand LACCOURS	X (en visio)			X
Mme Christelle LAGRAVE	X			
M. Thibaut FUGIER	X			
M. Laurent MEYNIER	X			

Madame Béatrice DE JESSE LEVAS a été élue secrétaire de Séance.

Monsieur Bertrand LACCOURS en visioconférence a donné procuration à Madame Aurélie CELLIER.

Le vote de Monsieur LACCOURS se fait par procuration.

Pour voter en leur lieu et place.

SUPPRESSION DE FONCTION DU 1^{er} ADJOINT AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du maire en date du 9 avril 2024 portant retrait de délégation,

Suite au retrait le 9 avril 2024 par Madame la maire de la délégation consentie à Monsieur Philippe DUFOUR, 1^{er} adjoint au maire par arrêté du 25 mai 2020, le conseil municipal est informé des dispositions de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales qui précisent : « *lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions.* ».

Madame la Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur la suppression des fonctions d'adjoint au Maire de Monsieur Philippe DUFOUR.

VOTES : POUR : 6

ABSTENTION

CONTRE : 8

Les fonctions d'adjoint au maire de Monsieur Philippe DUFOUR sont maintenues.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire Chantal GANTCH

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Secrétaire de séance :